



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1997 B 01673

Numéro SIREN : 393 886 767

Nom ou dénomination : AVA SARL

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2016 sous le numéro de dépôt 20743

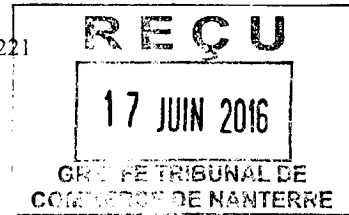
**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....20743.....

LE: 22 juin 2016

**Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2016O04221**



A.V.A. SARL
société à responsabilité limitée
au capital de 25.000 €
siège social 21, avenue Louis Roche
92230 GENNEVILLIERS
RCS de NANTERRE 393 886 767

2016004221

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
EN VUE DE LA PROLONGATION DU DE LAI DE TENUE
DE L'ASSEMBLEE ORINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION
DES COMPTES CLOS LE 31/12/2015

Le soussigné :

Monsieur **Jean DETOUT**, agissant en qualité de co-gérant de la société A.V.A. SARL, société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, siège social 21, avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS, immatriculée sous le n° 393 886 767 au RCS de NANTERRE;

A l'honneur de vous exposer :

Que la société clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin de chaque année pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit le 30 juin 2016 pour ses comptes clos le 31 décembre 2015, conformément à l'article L.223-26 du Code de Commerce ;

Or, il apparaît qu'elle ne sera pas en mesure de respecter ce délai.

En effet, la société A.V.A. SARL est engagé dans un processus de réorganisation et doit prochainement modifier sa forme sociale, en société par actions simplifiée, les associés ont d'ailleurs procédé le 13 mai 2016 à la nomination d'un commissaire à la transformation à cette fin.

Par ces motifs :

Monsieur Jean DETOUT demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, conformément aux dispositions de l'article R.223-18-1 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2016 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société A.V.A. SARL, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Il vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

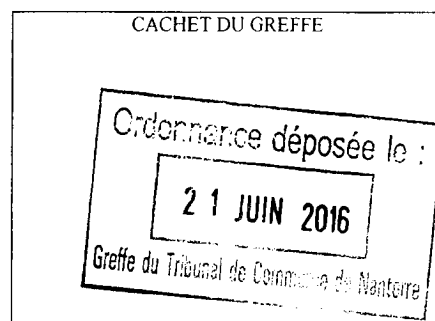
A Gennevilliers, le 15 juin 2016
En deux exemplaires originaux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DETOUT', written over a horizontal line.

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2016004221
Affaire: SARL AVA SARL



ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du code de commerce (SARL),

Prorogeons jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2016

le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 DECEMBRE 2015 de la société requérante **SARL AVA SARL**
21 AVE LOUIS ROCHE 92230 GENNEVILLIERS 393886767 RCS NANTERRE

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 21/06/2016

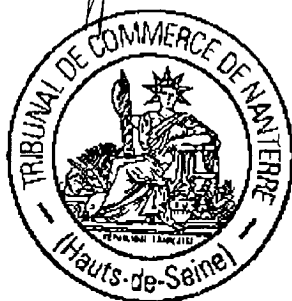
Le président, M. François CHASSAING

Le greffier

Par délégation

PH. LEMOINE

VICE-PRESIDENT



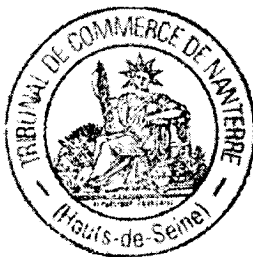
D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre

A handwritten signature in black ink, likely belonging to D. Joubert.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2016O04221
Nom du dossier	SARL AVA SARL
Délivrée le	22/06/2016

Troisième et dernière page.